

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

DIMANCHE, 24 AVRIL

L'ECHO DE LYON commencera la publication d'un nouveau

ROMAN - FEUILLETON

du à la plume d'un de nos auteurs les plus justement connus et appréciés.

AUJOURD'HUI

Au Dahomey.
Le Premier Mai.
Le Dynamite.
Le cadavre de Chandres.
Le Meurtre de Messin-Lieubray.
Les Courses de Bonneterre.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

Mandements Episcopaux

Si, par ce temps de vacances parlementaires, la politique a déserté le Luxembourg et la Chambre, elle s'est réfugiée, paraît-il, dans les sacristies et les palais épiscopaux.

Ces prélats méridionaux ont éprouvé le besoin de placer leur petit mot après les Gouthe-Soulard et tant d'autres confrères mitrés dont la presse a déjà trop parlé et dont les tribunaux ont eu le tort de ne pas assez s'occuper.

Plusieurs bons catholiques, disent-ils au début de cette lettre, qui n'a de pastoral que le nom, se sont émus en voyant Sa Sainteté demander l'acceptation de la République. Mais qu'ils se rassurent, l'archevêque d'Avignon est là pour les tirer d'embarras par une de ces distinctions subtiles dont la casuistique religieuse a le secret.

Le pape, paraît-il, ne recommande qu'une chose aux catholiques, c'est de « ne pas se constituer à l'état de rebelles et de conspirateurs prêts à l'insurrection. »

La recommandation part d'un bon naturel; mais, en vérité, point n'était besoin de la faire, la peur du gendarme suffisait pour couper court à toute velléité d'insurrection chez des gens qui, depuis longtemps, ont perdu la vocation du martyre.

Interprétation de nos seigneurs pourrait donc être signée de Calino, et c'est une singulière manière de commenter la pensée du Saint-Père que de lui faire dire des... navetés.

Mais voici où les subtils prélats prennent leur revanche: ils distinguent la constitution et la législation. On peut accepter la première, sans doute, parce qu'on ne saurait faire autrement, parce que la France se l'est donnée et ne se la

laissera pas enlever, quoi qu'en pensent et quoi que fassent tous les prélats et suffragants, depuis Avignon jusqu'à Viviers. Mais on doit protester contre la législation. Je ne sais pas si vous saisissez la nuance, elle est délicate. Mettons donc les points sur les i. L'œuvre capitale de la troisième République est la laïcisation de l'enseignement et la consécration de l'égalité de tous devant le service militaire. Voilà ce que les cléricaux ne lui pardonneront pas et ne lui pardonneront jamais. Avoir proclamé que l'on devait enseigner aux enfants la vérité vraie et non les « vérités » du catéchisme, et que le port de la soutane n'exemptait pas du port de la tunique; avoir mis en pratique la liberté de conscience et l'égalité devant l'impôt du sang, voilà ce que les prélats de la région avignonnaise ne peuvent accepter, et ils ne sont pas les seuls.

Malheureusement, ces fonctionnaires de la République se font illusion; ils ne voient pas, ils ne veulent pas voir que ces lois sont des lois constitutionnelles, que toucher à cette législation, c'est toucher à la Constitution, qu'elles ont été accueillies avec enthousiasme par toute la France républicaine, que sans aucune difficulté, sans aucune protestation, elles ont été acceptées par la grande masse des Français, et qu'elles sont les deux bases du catéchisme républicain, qui vaut bien celui de MM. les évêques.

Et c'est cela que l'on veut renverser, c'est contre cela qu'on veut s'insurger! C'est ainsi qu'on prétend accepter la République en niant, en combattant ce qui est le meilleur et le fond même de son œuvre! Des adhésions pareilles, nous n'en voulons pas, elles sont des déclarations de guerre, elles ne peuvent provenir que de mauvais Français.

Si le « devoir des catholiques est de parler, d'écrire et d'agir contre ces lois qui blessent les croyances et les intérêts de notre foi », comme dit l'archevêque d'Avignon, le devoir de la démocratie est de défendre ces lois qui sont la sauvegarde de sa liberté et le principe même de sa foi républicaine.

D'ailleurs, ne nous y trompons pas, cette prétendue lettre pastorale est un programme de combat pour les élections municipales, c'est un appel à la résistance adressé à tout ce que le pays compte de cléricaux et de réactionnaires. C'est un retour aux errements d'hier, une mise en tutelle de l'Eglise sous « les comités créés pour la défense des intérêts politiques du pays », entendez de la réaction. Les signataires du factum constatent, non sans amertume, que le pouvoir s'acquiert aujourd'hui par les élections. Or, si le suffrage universel a remplacé le droit divin, il faut l'accaparer, l'aveugler, l'asservir, pour le plus grand bien de tous les évêques de France.

Au demeurant, nous aimons mieux cette attitude: à la veille des batailles il est bon d'être renseigné sur la valeur de ces nouvelles recrues dont la fidélité paraît douteuse. Puisque sous couleur d'apaisement nos ennemis relèvent l'étendard de la révolte, puisque haut le clergé prétend entrer de nouveau dans l'arène avec les comités réactionnaires et royalistes, nous sommes prévenus. Les électeurs sauront ce que valent et ce que sont ces soi-disant républicains, qui ne veulent et n'acceptent dans notre régime que ce qui leur est utile, qui font adhésion au gouvernement pour le trahir, qui n'embrassent enfin la République que pour l'étrangler.

MONCLAR.

LA POLITIQUE

Le Temps publie une longue relation des événements survenus au Dahomey en 1889 et 1890, bourrée d'extraits de dépêches et de rapports et qui permettra, dit notre confrère, de dégager des versions contradictoires venues de divers côtés un jugement impartial.

Au vrai, il faut toujours un peu se méfier de ces collections de documents fragmentés et incomplets au triage et à la mise en œuvre desquels a nécessairement présidé une intention.

Dans l'espèce, le parti pris saute aux yeux: la publication est faite dans l'intérêt du ministère de la marine. Elle vise à établir que les marins ont toujours redouté de voir les opérations dahoméennes prendre une extension dangereuse et que c'est dans la louable pensée de les restreindre aux limites du programme purement défensif arrêté par le gouvernement que M. Barbey a, dans les circonstances que l'on sait, interdit à ses officiers de mettre aucun homme à la disposition du commandant des troupes de terre. A notre avis, il ressort tout autre chose des pièces publiées par notre confrère.

Qu'y voyons-nous, en effet? Tant que la direction des affaires dahoméennes est entre les mains du sous-secrétariat des colonies, le commandant Terrillon doit se débrouiller avec les 700 hommes dont il dispose. S'il demande des renforts, mille raisons s'opposent à ce qu'on les lui envoie. N'est-il pas à craindre qu'il étende imprudemment ses opérations? Ne va-t-il pas, en se laissant entraîner par un succès, « créer au gouvernement de graves embarras parlementaires? » D'ailleurs, le ministre de la marine consulte sous-main le commandant Fournier qui répond de façon à motiver la fourniture de ses premières instructions qui sont de ne débarquer aucun homme. D'où le refus des cinquante matelots du Sané.

Mais à partir d'avril, changement complet. Le gouvernement civil a été rappelé. La direction des opérations est passée des colonies à la marine. Dès lors, les renforts qu'on jugeait, un mois plus tôt, inutiles et même dangereux, deviennent indispensables et ils abondent. On refusait 50 marins au commandant Terrillon; on donne au commandant Fournier les 80 marins du Sané, puis la compagnie de la Naïade, puis une autre encore expédiée de France, puis 100 tirailleurs, puis des disciplinaires, en tout 450 hommes et avec eux des approvisionnements, des munitions. Cette fois la marine marche...

Elle marche, d'ailleurs, inutilement. Tout ce grand déploiement militaire n'aboutit qu'à traiter dans les conditions désastreuses que l'on sait. Le résultat des habiles manœuvres des ronds de cuir de la rue Royale est maintenant facile à juger. On vient de voter 3 millions et d'expédier au Dahomey beaucoup de soldats, pour quoi faire? pour exécuter à travers des difficultés considérablement accrues, en face d'une armée dahoméenne, bien pourvue d'armes à tir rapide par les Allemands, l'opération que le commandant Terrillon voulait exécuter il y a deux ans sans frais, sans risques et pour laquelle M. Barbey lui a refusé 50 hommes. Toute la politique coloniale est là.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LE DAHOMEY

L'opinion de la Presse

Paris, 18 avril.

La Justice crie au scandale au sujet de la publication de documents officiels concernant le Dahomey, par le journal le Temps. Voici sa conclusion:

Après avoir marchandé la lumière à la

commission d'abord, aux Chambres ensuite, une fois les crédits votés, une fois le Parlement en vacances, le ministre de la marine apporte, un beau jour, son portefeuille boulevard des Italiens, dans les bureaux du Temps, et il en vide le contenu sur la table de la rédaction.

Allez, chers frères, lisez, recopiez et publiez! Il y en a huit colonnes dans le Temps. Mais, vous n'en doutez pas, ce sont des morceaux choisis, soigneusement choisis, de façon à présenter l'affaire sous un certain jour.

Et dire que le Temps, qui profite de cette scandaleuse communication, n'avait pas, ces jours derniers, assez de formules prudes-hommesques pour se plaindre de la curiosité déplacée dont avaient fait preuve les représentants du pays!

Le Siècle prend la défense de la marine dans l'affaire du Dahomey.

La lutte entre les bureaux de la marine et des colonies, dit-il, si elle existe, n'a rien à voir dans la question des ordres que le ministre de la marine donne aux commandants de navires sous ses instructions ou à son gouvernement. Une cordiale entente n'a jamais cessé de régner entre M. Barbey et M. Etienne. M. Bayol ne peut, de son côté, nier que s'il a obtenu l'autorisation d'aller à Abomey, c'est qu'il l'a sollicitée.

En somme, que résulte-t-il de ce grand bruit? Après l'exposé qui précède, nous ne pouvons mieux résumer la situation qu'en citant ce vieux dicton: « Il n'y a pas dans toute cette histoire de quoi fouetter un chat. »

Le Figaro dit de son côté:

On différait sur le but à poursuivre et sur les moyens d'exécution: voilà où était le désaccord. Mais nous n'a-t-il causé un préjudice quelconque sur le théâtre des opérations? On peut affirmer que non. Nous avons battu les Dahoméens à Kotonou, preuve évidente et indiscutable que ceux qui commandaient là-bas nos soldats et nos marins ont sagement apprécié la véritable force de leurs adversaires.

Mais telle n'est pas l'opinion de la Lanterne, qui s'exprime ainsi:

Il peut suffire à M. Bayol que la lumière soit faite sur son rôle et sur les manœuvres par lesquelles la marine a essayé de l'entraîner, d'abord, de le travestir ensuite. Mais cette constatation ne saurait suffire au pays. Si la responsabilité ministérielle, le patriotisme, l'honneur militaire, la protection due à nos nationaux ne sont pas des formules vides de sens, bonnes à piper les serutins parlementaires, il faut que ce débat ait une sanction, — et il l'aura.

Un Démenti

Le ministre de la marine dément d'une façon formelle qu'il aurait communiqué les documents relatifs au Dahomey publiés hier.

LE 1^{ER} MAI

A PARIS

Paris, 18 avril.

La journée du 1^{er} mai continue à s'annoncer comme devant se passer avec calme à Paris. Si quelques incidents sont possibles, c'est plutôt dans la banlieue qu'il convient de les prévoir. Clichy, Levallois, Perret et Salnt-Denis sont des centres ouvrier importants qui mettent généralement plus de passions dans leurs manifestations. A Saint-Denis, la manifestation est organisée par des réunions préparatoires qui ont lieu tous les jours. L'administration prend des mesures pour garantir la tranquillité de la rue. D'autre part, les nombreux ouvriers qui habitent cette localité et qui constituent la majorité de la population sont fermement résolus à manifester.

Une importante réunion, à laquelle j'ai assisté hier, en est le garant. Mais je crois savoir que les sages conseils prévaudront, surtout si l'autorité a le bon esprit d'éviter les mesures vexatoires.

LES GREVES

Paris, 18 avril.

D'une enquête ouverte par le Matin auprès des chambres syndicales des services publics, il résulte que la plupart des cochers de fiacre chômeront le 1^{er} mai. Aucune résolution n'est encore définitive.

ment prise par les employés des omnibus, mais ceux des bateaux-mouches sont très favorables au chômage. Les employés du gaz tiennent à garder leurs décisions secrètes. Quant aux employés de chemin de fer, ils ne prendront aucune résolution que dans le congrès des 21, 22 et 23 avril.

EN ESPAGNE

Madrid, 18 avril.

Le conseil des ministres a approuvé les instructions envoyées aux autorités de la province au sujet des mesures d'ordre à prendre en vue du 1^{er} mai.

On tolérera les réunions en local clos, les pétitions portées aux autorités par des députations de moins de dix-huit personnes, les banquets en présence des délégués des autorités.

Par contre, toute démonstration sur la voie publique sera interdite et toute tentative de désordre sera aussitôt réprimée par les autorités militaires qui consigneront les troupes dans les casernes, à partir du 29 avril et rappelleront les soldats et les officiers en congé dès le 22 avril.

Informations Politiques

RELATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

Madrid, 18 avril.

Consultée par le ministre des affaires étrangères, la chambre de commerce de Madrid a émis l'avis qu'il est urgent de renouveler les démarches commerciales auprès de la France et de réclamer la réduction des droits sur les vins ayant moins de 13 degrés. Elle a réclamé aussi un impôt sur les voyageurs de commerce étrangers dont les ventes nuisent aux industries espagnoles.

M. DE BRAZZA

Paris, 18 avril.

L'Eclair dit que le bruit court que M. de Brazza serait obligé d'abandonner l'expédition qu'il mène avec tant de vigueur vers le lac Tchad.

M. DEVELLE EN ALGÉRIE

Alger, 18 avril.

M. Develle a quitté Alger, se rendant à Tizi-Ouzou, puis à Fort-National pour visiter cette partie de la Kabylie. L'excursion du ministre sera de courte durée. Il reviendra à Alger aujourd'hui accompagné par MM. Tisserand et Revoil.

Le ministre retrouvera à Alger la commission sénatoriale, qui l'attend aujourd'hui avec MM. Etienne et Saint-Germain.

M. Develle partira pour Mostaganem mardi ou mercredi. D'ici là il compte visiter les environs d'Alger au point de vue viticole, agricole et forestier. Il tient à se renseigner le plus possible avant de prendre la parole à la distribution des récompenses du concours de Mostaganem. Il continuera ensuite son voyage d'étude dans les trois départements.

A la question qui lui a été posée sur le mouvement récemment créé par les viticulteurs, le ministre a répondu qu'il n'était pas venu ici avec des solutions toutes faites et qu'il est désireux seulement de contrôler et de compléter par lui-même les renseignements qu'il possédait déjà sur ces questions, afin d'aborder utilement la discussion des réformes algériennes lorsque la commission sénatoriale aura déposé son rapport.

Quant à l'exercice, dont les Algériens demandent la suppression, il n'a pas à se prononcer sur ce sujet, qui concerne le ministre des finances. Il peut seulement déclarer que son collègue pense qu'il faut aider le développement de la viticulture algérienne le plus possible et, sans léser les droits du Trésor, lui éviter des vexations inutiles.

LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

Paris, 18 avril.

La chambre syndicale des ouvriers et employés de chemins de fer qui organisa une grève l'année dernière et qui s'est reconstituée sous le titre de Fédération générale des travailleurs de la voie ferrée compte actuellement 30,000 adhérents environ. Elle avait organisé un congrès qui devait se tenir les 21, 22 et 23 courant.

Les compagnies ont avisé les ouvriers et employés des sections existant sur les différents points de la France qui devaient être envoyés à ce congrès comme délégués, qu'elles ne pourraient leur accorder aucun congé du 13 au 29 avril, étant donné le surcroît de travail occasionné par les fêtes de Pâques.

Après avoir pris conseil de plusieurs députés, la Fédération des travailleurs de la voie ferrée a décidé de passer outre et a adressé la communication suivante aux journaux:

« Après avoir essayé de détruire notre syndicat en frappant leur personnel, vaincu après la grève, les compagnies Paris-Lyon-Méditerranée, Orléans, Ouest et Midi refusent aujourd'hui dans le même but: exalter le personnel pour sévir ensuite.

« On veut empêcher ce congrès d'aboutir. « Il y a là, violation de la loi de 1884 contre laquelle les compagnies se mettent en rébellion.

« La chambre syndicale va immédiatement protester auprès du ministre compétent pour savoir s'il autorisera cet état de choses qui n'a qu'un but: exalter le personnel pour sévir ensuite.

« Le congrès aura lieu malgré toutes les entraves qu'on y apportera.

« Pour le conseil d'administration et par ordre,

« Le secrétaire général, GUÉRAUD. »

Les membres du conseil d'administration se rendront demain chez M. Viette, ministre des travaux publics, pour lui exposer leurs doléances.

Les Maîtres Répétiteurs

Paris, 18 avril.

Il vient d'être ordonné aux lycées des départements de suspendre les conférences préparatoires à la licence qui étaient faites aux maîtres répétiteurs par un professeur de chacun des deux ordres, littéraire et scientifique.

La raison qu'on allègue est l'économie de 600 francs par lycée.

Ces conférences n'avaient lieu que dans une cinquantaine de lycées, les plus éloignés des centres universitaires. C'est donc pour une trentaine de mille francs qu'on va priver des moyens de poursuivre leur carrière une foule de jeunes gens instruits qui ont dû, à la sortie du collège, se faire répétiteurs pour cesser d'être à la charge de leurs familles.

Le décret du 28 août 1891 fait aux maîtres répétiteurs une obligation de se préparer aux degrés supérieurs, — et voilà qu'on leur retire brusquement ceux qui leur rendaient la préparation possible.

Brusquement est le mot. La suspension a été notifiée aux intéressés le 1^{er} avril, c'est-à-dire au beau milieu de l'année scolaire.

Nous voulons croire que le ministre de l'instruction publique se rendra compte au préjudice causé aux répétiteurs par cette mauvaise mesure et qu'il va s'empresser de la rapporter.

Nouvelles Militaires

Paris, 18 avril.

Dans la dernière inspection à la frontière des Alpes, M. de Freyinet a reconnu la nécessité d'augmenter les garnisons de cette région.

En conséquence, plusieurs changements vont prochainement être opérés parmi les troupes du 15^e corps.

Le 3^e régiment d'infanterie, en garnison à Toulon, ira à Marseille; il sera remplacé par un régiment de ligne en garnison dans cette ville.

Le 46^e d'infanterie, qui est à Nîmes, ira à Avignon, en remplacement du 58^e, qui se rendra à Toul.

Le 40^e régiment, actuellement à Marseille, sera désigné pour Nice. Un bataillon de ce régiment se rendra à Sospel, un autre au Barbonnet.

Il est probable que ce mouvement dans le 15^e corps ne s'opérera qu'après les manœuvres d'automne.

L'état-major de la 63^e brigade d'infanterie avait dû être transféré de Perpignan à Narbonne au moment de l'admission au cadre de réserve du général Noël.

Le ministre de la guerre a décidé que le nouveau commandant de cette brigade, le général Jacquy, s'installera à Perpignan et que son quartier-général ne serait pas déplacé.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

19 avril

38

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

TROISIÈME PARTIE

LES MÉMOIRES D'AURORE

— Moi, je n'ai pas de maître, interrompit Aurore avec un mouvement de fierté.

— Un esclave, si tu veux, un esclave qui commande. Je devais venir demain matin; mais je me suis dit: « Comme j'irais bien faire une visite à ma petite Aurore! »

— Tu m'aimes donc toujours! — A la folie! Mais laisse-moi te conter ma première histoire; après celle-ci, une autre. Je te dis qu'en pleint. Il s'agissait, moi qui n'ai pas encore mis le pied dehors depuis mon arrivée, il s'agissait de trouver ma route dans ce grand Paris inconnu, depuis l'église Saint-Magloire jusqu'ici.

— L'église Saint-Magloire! interrompit Aurore, tu demeures de ce côté?

— Oui, j'ai ma cage comme tu as la tienne, gentil oiseau. Seulement la mienne est plus jolie. Mon Lagardère, à moi, fait mieux les choses.

— Chut! fit Aurore en mettant un doigt sur sa bouche.

— Bien! bien! je vois que nous habitons toujours le pays des mystères. J'étais donc assez embarrassée, lorsque j'entends gratter à ma porte. On entre avant que j'aie pu aller ouvrir. C'était un petit homme tout noir, tout laid, tout contrefait. Il me salua jusqu'à terre, je lui rends son salut sans rire, et je prétends que c'est un beau trait. Il me dit: « Si mademoiselle veut bien me suivre, je la conduirai où elle souhaite aller... »

— Un bossu, dit Aurore, qui rêvait.

— Oui, un bossu. C'est toi qui l'as envoyé?

— Non, pas moi.

— Tu le connais?

— Je ne lui ai jamais parlé.

— Ma foi, je n'avais pas prononcé une parole qui pût apprendre à âme qui vive que je voulais avancer ma visite projetée pour demain matin. Je suis fâchée que tu connaisses ce gnome, j'aurais aimé à le regarder jusqu'au bout comme un être surnaturel. Du reste, il faut bien qu'il soit un peu sorcier pour avoir trompé la surveillance de mes argus. Sans vanité, vois-tu, ma toute belle, je suis autrement gardée que toi... Tu sais que je suis brave; la proposition du petit homme noir chatouille ma manie d'aventures; je l'accepte sans hésiter. Il me fait un second salut plus respectueux que le premier, ouvre une petite porte, à moi inconnue, dans ma propre chambre, conçois-tu cela? Puis il me fait passer

par des couloirs que je ne soupçonnais absolument pas. Nous sortons sans être vus, un carrosse s'effaçait dans la rue, il me donne la main pour y monter; dans le carrosse, il est d'une convenance parfaite. Nous descendons tous deux à la porte; le carrosse repart au galop, je monte les degrés, et, quand je me retourne pour le remercier, personne!

Aurore écoutait toute rêveuse.

— C'est lui, murmura-t-elle, ce doit être lui!

— Que dis-tu? fit dona Cruz.

— Rien... mais sous quel prétexte vas-tu être présentée au régent, Flor, ma gitanita?

Dona Cruz se pinça les lèvres.

— Ma bonne petite, répondit-elle en s'installant dans une bergère, il n'y a pas ici plus de gitana que dans le creux de la main; il n'y a jamais eu de gitana, c'est une chimère, une illusion, un mensonge, un songe. Nous sommes la noble fille d'une princesse, tout uniment.

— Toi? fit Aurore stupéfaite.

— Eh bien, qui donc, répondit dona Cruz, à moins que ce ne soit toi? Voistu, chère belle, les bohémiens n'en font jamais d'autres. Ils s'introduisent dans les palais par le tuyau des cheminées, à l'heure où le feu est éteint, ils s'emparaient de quelques objets de prix, et ne manquent jamais d'emporter avec eux le bécaneau où dort la jeune héritière. Je suis l'héritière volée par les bohémiens... la plus riche héritière de l'Europe à ce que je me suis laissé dire.

On ne savait si elle raillait ou si elle parlait sérieusement. Peut-être ne le savait-elle point elle-même. La volubilité de son débit mélangait de belles cou-

leurs à ses joutes un peu brunes. Ses yeux plus noirs que le jais, pétillaient d'intelligence et de hardiesse. Aurore écoutait bouche bée. Son visage peignait la naïveté crédule, et le plaisir qu'elle éprouvait du bonheur de sa petite amie se lisait franchement dans ses beaux yeux.

— Charmant! fit-elle. Et comment te nommes-tu, Flor?

Dona Cruz disposa les larges plis de sa robe et répondit noblement:

— Mademoiselle de Nevers.

— Nevers! s'écria Aurore! un des plus grands noms de France!

— Hélas! oui, ma bonne. Il paraît que nous sommes un peu cousins de Sa Majesté.

— Mais comment?... — Ah! comment? comment? s'écria dona Cruz quittant tout à coup ses grands airs pour revenir à sa gaieté folle qui lui allait bien mieux, voilà ce que je ne sais pas. On ne m'a pas encore fait l'honneur de m'apprendre ma généalogie. Quand j'interroge, on me dit: « Chut! ». Il paraît que j'ai des ennemis. Toute grandeur, ma petite, appelle la jalousie. Je ne sais rien; cela m'est égal; je me laisse faire avec une tranquillité parfaite.

Aurore, qui semblait réfléchir depuis quelques minutes, l'interrompit et dit tout à coup:

— Flor, si j'en savais plus long que toi sur ta propre histoire?

— Ma foi, ma petite Aurore, cela ne m'étonnerait pas; rien ne m'étonne plus; mais, si tu sais mon histoire, garde-la pour toi; mon tuteur doit me

la dire cette nuit en détail, mon tuteur et mon ami, M. le prince de Gonzague.

— Gonzague! répéta Aurore en tressaillant.

— Qu'as-tu? fit dona Cruz.

— Tu as dit Gonzague?

— J'ai dit Gonzague, le prince de Gonzague, celui qui défend mes droits, le mari de la duchesse de Nevers, ma mère.

— Ah! fit Aurore, ce Gonzague est le mari de la duchesse?

— Elle se souvenait de sa visite aux ruines de Caylus. Le drame nocturne se dressait devant elle. Les personnages inconnus hier avaient des noms aujourd'hui.

L'enfant dont avait parlé la cabaretière de Tarrides, l'enfant qui dormait pendant la terrible bataille, c'était Flor.

Mais l'assassin?... — A quoi penses-tu? demanda dona Cruz.

— Je pense à ce nom de Gonzague, répondit Aurore.

— Pourquoi?

— Avant de te le dire, je veux savoir si tu l'aimes.

— Modérément, répliqua donc Cruz; j'aurais pu

Le projet de réorganisation des corps secondaires de la marine, sur lequel on discutait depuis le mois de janvier, est à l'heure...

Le Czar à Berlin

Berlin, 18 avril. La Post, journal officieux, déclare que le voyage du czar à Berlin est fondé, mais elle...

LE CADAVRE DE CHANDRES

Chartres, 18 avril. L'Echo de Lyon a annoncé hier qu'en creusant le sol pour l'agrandissement d'un mur au château de Chandres, situé dans le canton de Lormaye, un ouvrier maçon avait mis au jour une marmite contenant le cadavre d'un enfant de deux mois environ, conservé dans de l'esprit de vin.

Nous avons dit aussi que le Parquet de Dreux, informé, s'était transporté sur le lieu de la lugubre découverte et avait recherché ce qui avait habité le château depuis qu'il était construit.

En remontant le cours des années, on apprend qu'en 1860 cette maison avait été habitée par un médecin, M. Melsion, qui passait pour avoir un caractère original; comme la première lettre de son nom coïncidait avec une de celles brodées sur le linge trouvé près du cadavre, on ne douta plus que cette inhumation clandestine remontât à cette époque et, une particularité qui frappa les magistrats et qui leur fit égarer toute idée de crime, ce sont les précautions prises pour la conservation du cadavre.

L'enquête allait suivre son cours, sans espoir toutefois de connaître la vérité de si tôt, lorsqu'une dame vint spontanément, comme nous l'avons raconté, faire une déposition de la plus haute importance.

Craignant, dit-elle, qu'on accuse un innocent, je dois éclairer la justice et dévoiler le secret que je suis seule peut-être à posséder.

C'était vers 1860, le docteur Melsion venait de perdre un enfant âgé environ de deux mois; comme il l'aimait passionnément, il ne put se faire à l'idée de s'en séparer en le confiant à la terre.

Et, dans une nuit, mettant à profit le temps où il était resté seul à veiller, il retira le cadavre du cercueil, l'enterra sous la pelouse où on l'a trouvé, après l'avoir mis dans cette marmite remplie d'esprit de vin.

Le lendemain eut lieu la cérémonie d'inhumation; mais la terre ne reçut qu'un cercueil.

Cette déclaration se rapportant parfaitement aux renseignements antérieurs, on a recherché dans les états civils de Lormaye, Nogent-le-Roi et Coulombs l'acte de décès de l'enfant, mais jusqu'ici on n'a rien trouvé.

Peut-être est-il décédé dans une autre commune où il était en nourrice?

C'est ce que l'enquête finira sans doute par découvrir.

Le Meurtre de Mesnil-Lieubray

Rouen, 18 avril. Un meurtre vient de jeter l'émoi à Mesnil-Lieubray, près Neufchâtel.

A la suite d'une violente discussion avec sa femme qui se livrait à la boisson, M. Heurteaux, maire de la commune, a frappé si brutalement cette dernière qu'elle est morte le lendemain des suites des coups reçus.

La justice a ordonné l'autopsie du cadavre de la femme Heurteaux, qui était enceinte de son quatrième enfant.

Le meurtrier a été écroué à la prison de Neufchâtel.

Dans toute la contrée, ce tragique événement produit une profonde impression, car M. Heurteaux est très estimé.

On plaint les trois petits enfants qui, hier, suivaient le cercueil de leur mère.

Le papier des cartouches était imbibé d'essence de térébenthine et la mèche était recouverte de poudre.

Comme on peut facilement s'en rendre compte par cette analyse, l'engin était peu dangereux.

Tout au plus aurait-il pu blesser légèrement l'employé de service.

Néanmoins, une enquête est ouverte, car de l'avis du personnel de la gare on est certain que cette préparation n'est pas l'œuvre d'un fumiste, mais d'un insensé qui pensait arriver à faire sauter la machine et plonger dans une profonde obscurité les gares de Fives et de Lille et d'interrompre ainsi les services.

LA POUDRIÈRE BULGARE

On a dit depuis longtemps que la Bulgarie pourrait bien être, à un moment donné, la poudrière dont l'explosion mettrait le feu à l'Europe.

Il est certain que le prince Ferdinand et son ministre, M. Stambouloff, font sans cesse des efforts pour aviver la redoutable question d'Orient. Si la paix n'est pas troublée, ce ne sera certes point à eux que le monde devra en être reconnaissant.

Régardant malgré les traités, le prince Ferdinand offense la Russie par le fait seul de sa présence en Bulgarie, et il est d'une notoriété publique que si le czar tolère la situation actuelle, c'est à la condition expresse que les grandes puissances n'accorderont

pas la reconnaissance officielle au gouvernement illégal de Sofia.

Sans tenir compte de cette modération d'Alexandre III, cherchant peut-être à le pousser à des mesures extrêmes, M. Stambouloff vient d'adresser au sultan la demande de la reconnaissance du prince Ferdinand.

Il se base sur un fait qui n'a pas le moindre rapport avec cela, c'est-à-dire sur l'assassinat, à Constantinople, de l'agent bulgare, M. Woukovich.

Rien ne prouve que M. Woukovich n'ait pas été victime d'une vengeance privée ou d'un crime vulgaire.

L'instruction n'a rien appris, malgré les efforts de la police turque et il faut une imagination étrange pour faire remonter à une cause politique, c'est-à-dire indirectement à la Russie, un tel meurtre, probablement de droit commun.

Le Sultan a exprimé ses regrets de cet assassinat. M. Woukovich a reçu des funérailles pompeuses; et on se demande par quel enchaînement d'idées M. Stambouloff a pu partir de là pour mettre le gouvernement impérial ottoman en demeure de reconnaître le prince Ferdinand de Cobourg.

Jusqu'à nouvel ordre, on doit espérer que ce coup de tête bulgare sera un coup d'épée dans l'eau. C'est une provocation diplomatique et une mauvaise plaisanterie de prétendre un jour deux questions n'ayant entre elles aucun lien.

Si le Sultan reconnaissait le prince Ferdinand, il jetterait un défi à la face de la Russie, et il pourrait amener de graves événements.

Il faut même que l'Europe n'ait plus la conscience de ses intérêts véritables pour tolérer les agissements du gouvernement de Sofia.

VOL DE 30,000 FRANCS

On nous télégraphie de Farman, près Meximieux :

Un vol important a été commis le Vendredi-Saint, pendant l'office de l'après-midi, chez M. Darmond, maire de cette commune.

Les époux Darmond avaient renfermé une partie de leur avoir, 30,000 fr. en or, dans une marmite cachée dans leur grenier. Tous les jours ils allaient faire une visite à leur trésor.

Vendredi, en rentrant de l'église, M. Darmond ne trouva plus la marmite, et sa surprise fut si grande qu'elle s'évanouit.

Les époux Darmond, qui sont octogénaires, se sont fait construire, depuis plusieurs années, un superbe manoir et, ont leurs cercueils chez eux; ils ont voulu, disent-ils, épargner cette peine à leurs neveux, leurs seuls héritiers.

Plainte a été portée à la gendarmerie de Meximieux.

On croit que le voleur devait connaître les habitudes des époux Darmond.

Lyon

NOS ÉCHOS

C'est aujourd'hui que commencent les opérations du concours hippique. En voici le programme :

- A 2 heures, prix internationaux, 1^{re} division, 1^{er}, 2^e et 3^e catégories;
A 3 heures 1/2, sauts d'obstacles (civils). (Prix d'essai);
A 4 heures, sauts d'obstacles (militaires). (Prix d'ouverture, 1^{re} catégorie).

Les assises : Ce matin, à neuf heures, s'ouvrira sous la présidence de M. Jacomet, la session des assises du Rhône, pour le deuxième trimestre.

Peu d'affaires intéressantes sont inscrites au rôle; à citer toutefois celle du compagnon Sébastien Faure actuellement détenu à la prison Saint-Paul.

Comme on le sait, Sébastien Faure fait opposition à l'arrêt de la cour qui l'a condamné par défaut à 18 mois de prison au mois de février dernier.

Nos confrères ont signalé avec des commentaires peu flatteurs pour la direction et la délégation municipale, la représentation des Huguenots qui a eu lieu dimanche au Grand-Théâtre. On nous demande, à ce propos, quelques détails sur cette nouvelle fantaisie lyrique. Nous sommes obligés de déclarer qu'il n'y a pas de bourgade perdue dans les montagnes qui aurait osé présenter un assemblage d'artistes aussi étranges que ceux qui ont paru à cette mémorable soirée.

Pour en donner une idée, qu'il nous suffise de dire que M. Doux avait l'air d'une artiste en représentation au milieu de toutes ces... étoiles. Il en était de même de Besson, notre ancien coryphée sous la direction Camp-Casso, qui chantait hier Saint-Brice et ne s'en est en somme pas mal tiré. Quant à M. Lestellier qui était chargé du personnage

de Raoul, il a été chuté à plusieurs reprises, par le public du jour de Pâques (!!), en dépit d'applaudissements aussi salués que bien orléans; il a à peine pu donner le 4^e acte, c'est tout dire. Faut-il parler de M. Dauriac (actuellement engagé à Grenoble), encore plus « vibrante » que d'habitude, et faut-il ajouter que c'était Javid qui chantait Marcel à la place de Bourgeois? qu'il suffise de savoir que M. Javid fut sifflé l'autre soir à Saint-Etienne dans Faust et qu'on le produit à Lyon dans un des rôles les plus durs du répertoire de la basse profonde.

Seule M^{lle} Berthet, parmi ces nouveaux venus, a semblé supportable dans le personnage de la reine Marguerite où elle ne manquait pas d'une certaine virtuosité.

Mais enfin que pense de tout cela M. le délégué municipal?

Les sociétés musicales lyonnaises au concours d'Alger : Nos sociétés viennent de se distinguer dans ce brillant concours, elles y ont été chaleureusement applaudies et surtout bien récompensées.

L'Harmonie lyonnaise a obtenu un 2^e prix dans le concours à vue; un 1^{er} prix dans les quatuors et un 1^{er} prix d'exécution.

La Lyre de Perrache a enlevé un 1^{er} prix au concours à vue; un 1^{er} prix de soli et un 1^{er} prix d'exécution.

La Fanfare de Neuville a également triomphé trois fois : dans l'exécution, dans la lecture à vue et dans les soli.

La Fanfare de la Mulâtterie a remporté un 1^{er} prix au concours d'exécution.

La Fanfare de Bessenay a aussi trois premiers prix.

Nous trouvons dans La Gironde, de Bordeaux, un compte rendu du Cid, qui n'est pas très élogieux pour l'interprétation, mais qui constate en ces termes le triomphe de M^{lle} Sampietro, la charmante ex-première danseuse de notre Grand-Théâtre :

C'est à deux artistes principalement que sont dus le revirement complet du public et le succès, et le triomphe vraiment étourdissant de l'ouvrage : M^{lle} Sampietro et M. Charles Haring.

« Les danses, réglées par M. Lamy, ont été superbes, M^{lle} Massoni, Guyonnaud, Marceline, Castiglioni ont toutes été fêtées et de la belle manière. La Castillane, l'Andalouse ont été couvertes d'applaudissements. Le succès s'est dessiné plus tôt encore pour M^{lle} Sampietro dans l'Aragonaise, et surtout les morceaux suivants où M. Lamy s'est montré danseur habile. Mais la Madrilène a obtenu un triomphe à nul autre pareil : on l'a biser. Il est vrai de dire aussi, qu'habilement secondée par son danseur, qui ne s'est pas épargné à la faire valoir, M^{lle} Sampietro s'est montrée simplement étourdissante de verve, d'entrain, de passion, de férocité et d'animation folle. Il y a eu des cris dans la salle, lorsque se livrant au diable-au-corps le plus effréné, elle est retombée pour la dernière fois en avançant le buste et en se drapant fièrement dans sa robe. Je l'ai dit, on a voulu assister deux fois de suite au même spectacle grisant, au même pas triomphal, à la même pantomime enlevante, et la salle, en ébullition, c'est le cas de le dire ou jamais, croulait d'applaudissements. »

Ainsi que nous l'avons annoncé, ce matin, à dix heures, est arrivé dans notre ville le 8^e régiment de chasseurs à cheval qui vient, comme on sait, remplacer à Lyon le 3^e régiment de hussards qui est allé prendre garnison à Verdun. C'est au milieu d'une triple rangée de curieux que nos braves cavaliers ont fait leur entrée.

Les officiers de cavalerie de notre ville étaient allés à leur rencontre et les ont accompagnés jusqu'au quartier de la Part-Dieu.

Association horticole lyonnaise : La distribution solennelle des récompenses décernées aux lauréats de l'Exposition aura lieu le dimanche 24 avril, à 3 heures, dans l'enceinte de l'exposition, cours du Midi, à Perrache.

Cette Distribution comprendra en outre celles des récompenses accordées :

- 1^{re} Aux lauréats des concours spéciaux et des visites spéciales de 1891;
2^o Les médailles décernées par l'Association horticole lyonnaise, aux bons et anciens jardiniers dans le cours de la même année;
3^o Les médailles obtenues par apports sur le bureau en 1891;
4^o Les diplômes de jardiniers.

Par ces temps de microbiologie à outrance, nos bons docteurs ont cherché un peu partout ces infiniment petits qui sont venus bouleverser la science et nos cervelles.

LA DYNAMITE

Perrignan, 18 avril.

Depuis hier, les dépôts et magasins contenant de la dynamite et des cartouches de la fabrique de dynamite de Paulilles, sont gardés pendant la nuit par un détachement de douze soldats du 143^e de ligne, en garnison à Port-Vendres.

L'usine de Paulilles continuera à être ainsi placée sous la surveillance de l'autorité militaire, jusqu'après le 1^{er} mai. On a trouvé sur la façade de la maison de M. Reig, vice-consul d'Autriche, à Port-Vendres, un placard-affiche portant l'inscription suivante : « Dans peu de jours, la fabrique de dynamite de Paulilles sautera. »

LA CRISE ITALIENNE

Rome, 18 avril.

Suivant le Messagero et le Folchetto, l'entree de M. Grimaldi, dans le cabinet est certaine. Il prendrait, assure-t-on, le ministère des travaux publics, et M. Branca passerait des travaux publics aux finances.

M. Luzzatti a déclaré encore une fois dans une entrevue qu'il a eue hier soir avec M. di Rudini qu'il ne consentait à rester dans le cabinet que si le général Pelloux modérait ses demandes de crédit on s'il trouvait dans son budget ordinaire les sommes qu'il demande pour la partie extraordinaire. Mais le général Pelloux soutient qu'il lui est impossible de diminuer les dépenses du budget ordinaire et qu'il a fait toutes les économies possibles.

M. di Rudini, sur conseils du roi, a consulté le général Cosenz, chef d'état-major général, qui a donné raison au ministre de la guerre.

M. di Rudini se trouve dans un très grand embarras.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La Porte et la Bulgarie

Constantinople, 18 avril. On a beaucoup remarqué que de fréquentes entrevues ont eu lieu ces jours derniers entre Djavad-Pacha et les ambassadeurs de France et de Russie. D'après des renseignements pris à une source autorisée, les ambassadeurs de ces deux puissances se seraient longuement entretenus avec le grand-vizir de la récente note bulgare et la réponse de la Sublime-Porte serait déjà arrêtée pour être envoyée à tous les représentants des puissances en même temps qu'à Sofia. Cette réponse de la Porte, en ce qui concerne la reconnaissance de Ferdinand comme souverain légitime de la principauté, ne peut avoir lieu qu'avec le consentement de toutes les puissances signataires du traité de Berlin, et la note rappelle que deux d'entre elles ont déjà refusé leur sanction.

En ce qui concerne la demande d'extradition des réfugiés bulgares, la Sublime-Porte oppose un refus formel basé sur le fait que le sultan étant le suzerain de la principauté, ses réfugiés se trouvent placés directement sous son patronage et sous la surveillance de la police impériale.

La Présidence des États-Unis

New-York, 18 avril.

Les chefs du parti démocrate ont décidé de présenter la candidature de M. Cleveland à la présidence des États-Unis.

M. Cleveland est partisan de la modification du bill Mac-Kinley, qu'il considère comme funeste aux relations commerciales des États-Unis avec les autres pays.

Jamais, répondit Aurore, et pourtant je le crois.

— Ma foi, s'écria l'ancienne gitana, je n'aime pas à méditer longtemps, moi, ma petite Aurore. J'ai beaucoup d'idées dans la tête, mais elles sont confuses et ne veulent point sortir. Quant à devenir une grande demoiselle, cela t'irait mieux qu'à moi, c'est mon avis; mais mon avis est aussi qu'il ne faut point se rompre la cervelle à deviner des énigmes. Je suis chrétienne, et cependant j'ai gardé ce bon côté de la foi de mes pères, de mes pères nourriciers : prendre le temps comme il vient, les événements comme ils arrivent, et se consoler de tout en disant : « C'est le sort ! » Par exemple, une chose que je ne puis admettre, c'est que M. de Gonzague soit un amoureux de grandes routes et un assassin; il est trop bien élevé pour cela. Je te dirai qu'il y a beaucoup de Gonzague en Italie, beaucoup de vrais, beaucoup de faux; je tien es sans doute un faux Gonzague. Je te dirai en outre que, si M. le prince de Gonzague était ton persécuteur, maître Louis ne t'aurait pas amenée justement à Paris, où M. le prince de Gonzague fait notoirement sa résidence.

— Aussi, dit Aurore, de quelles précautions nous entoure-t-il ! Défense de sortir, de se montrer même à la croisée.

— Bah ! fit dona Cruz, il est jaloux ?

— Oh ! Flor ! murmura Aurore avec reproche.

Dona Cruz exécuta une pirouette; puis elle appela autour de ses lèvres le plus mutin de ses sourires.

— Je ne serai jamais que dans deux heures d'ici fit-elle, je puis encore parler la bouche ouverte. Oui, ton beau téné-

breux, ton maître, ton Lagardère, ton chevalier errant, ton roi, ton Dieu, est jaloux. Eh ! palsambleu ! comme on dit à la cour, n'en vaux-tu pas bien la peine ?

— Flor ! Flor ! répéta Aurore.

— Jaloux, jaloux, jaloux, ma tante belle ! Et ce n'est pas M. de Gonzague qui vous a chassé de Madrid. Ne sais-je pas, moi qui suis un peu sorcière, ma-demoiselle, que les amoureux mesureraient déjà la hauteur de vos jalousies ?

Aurore devint rouge comme une cerise. Toute sorcière qu'elle était dona Cruz ne se doutait guère combien son trait avait touché juste. Elle regardait Aurore, qui n'osait plus relever les yeux.

— Tenez, fit-elle en la baissant au front, la voilà rouge d'orgueil et de plaisir ! Elle est contente qu'on soit jaloux d'elle. Est-il toujours beau comme un astre ? et fier ? et plus doux qu'un enfant ? Voyons, dites-moi cela : voici mon oreille, avouez-le tout bas : tu l'aimes ?

— Pourquoi tout bas ? Aurore en se redressant.

— Tout haut si tu veux.

— Tout haut, en effet : je l'aime.

— A la bonne heure ! voilà qui est parlé ! Je t'embrasse pour ta franchise. Et, reprit-elle en fixant sur sa compagne le regard perçant de ses grands yeux noirs, tu es heureuse ?

— Assurément.

— Rien heureuse ?

— Puisqu'il est là.

— Parfait ! s'écria la gitana.

Puis elle ajouta, en jetant tout autour d'elle un regard passablement dédaigneux :

— Pobre dicha, dicha dulce !

C'est le proverbe espagnol d'où nos

vaudevillistes ont tiré le fameux axiome : « Une chambrée et son cœur. » Quand dona Cruz eut tout regardé, elle dit :

— L'amour n'est pas de trop ici. La maison est laide, la rue est noire, les meubles sont affreux. Je sais bien, bonne petite, que tu vas me faire la réponse obligée : « Un palais sans lui... »

— Je vais te faire une réponse, interrompit Aurore : Si je voulais en parler, je n'aurais qu'un mot à dire.

— Ah bah !

— C'est ainsi.

— Est-il donc devenu si riche ?

— Je n'ai jamais rien souhaité qu'il me l'ait donné aussitôt.

— Au fait, murmura dona Cruz, qui ne riait plus, cet homme là ne ressemble pas aux hommes. Il y a en lui quelque chose d'étrange et de supérieur. Je n'ai jamais baissé les yeux que devant lui... Tu ne sais pas, on a beau dire, il y a des magiciens. Je crois que Lagardère en est un.

— Elle était toute sérieuse.

— Quelle folie ! s'écria Aurore.

— J'en ai vu prononcer gravement la gitania. Je veux en avoir le cœur net. Voyons, souhaite quelque chose en pensant à lui.

Aurore se mit à rire. Dona Cruz s'assit auprès d'elle.

— Pour me faire plaisir, ma petite Aurore, dit-elle avec caresses, ce n'est pas bien difficile, voyons !

— Est-ce que tu parles sérieusement ? fit Aurore étonnée.

Dona Cruz mit sa bouche tout contre son oreille et murmura :

— J'aimais quelqu'un, j'étais folle. Un

de Raoul, il a été chuté à plusieurs reprises, par le public du jour de Pâques (!!), en dépit d'applaudissements aussi salués que bien orléans; il a à peine pu donner le 4^e acte, c'est tout dire. Faut-il parler de M. Dauriac (actuellement engagé à Grenoble), encore plus « vibrante » que d'habitude, et faut-il ajouter que c'était Javid qui chantait Marcel à la place de Bourgeois? qu'il suffise de savoir que M. Javid fut sifflé l'autre soir à Saint-Etienne dans Faust et qu'on le produit à Lyon dans un des rôles les plus durs du répertoire de la basse profonde.

Seule M^{lle} Berthet, parmi ces nouveaux venus, a semblé supportable dans le personnage de la reine Marguerite où elle ne manquait pas d'une certaine virtuosité.

Mais enfin que pense de tout cela M. le délégué municipal?

Les sociétés musicales lyonnaises au concours d'Alger : Nos sociétés viennent de se distinguer dans ce brillant concours, elles y ont été chaleureusement applaudies et surtout bien récompensées.

L'Harmonie lyonnaise a obtenu un 2^e prix dans le concours à vue; un 1^{er} prix dans les quatuors et un 1^{er} prix d'exécution.

La Lyre de Perrache a enlevé un 1^{er} prix au concours à vue; un 1^{er} prix de soli et un 1^{er} prix d'exécution.

La Fanfare de Neuville a également triomphé trois fois : dans l'exécution, dans la lecture à vue et dans les soli.

La Fanfare de la Mulâtterie a remporté un 1^{er} prix au concours d'exécution.

La Fanfare de Bessenay a aussi trois premiers prix.

Nous trouvons dans La Gironde, de Bordeaux, un compte rendu du Cid, qui n'est pas très élogieux pour l'interprétation, mais qui constate en ces termes le triomphe de M^{lle} Sampietro, la charmante ex-première danseuse de notre Grand-Théâtre :

C'est à deux artistes principalement que sont dus le revirement complet du public et le succès, et le triomphe vraiment étourdissant de l'ouvrage : M^{lle} Sampietro et M. Charles Haring.

« Les danses, réglées par M. Lamy, ont été superbes, M^{lle} Massoni, Guyonnaud, Marceline, Castiglioni ont toutes été fêtées et de la belle manière. La Castillane, l'Andalouse ont été couvertes d'applaudissements. Le succès s'est dessiné plus tôt encore pour M^{lle} Sampietro dans l'Aragonaise, et surtout les morceaux suivants où M. Lamy s'est montré danseur habile. Mais la Madrilène a obtenu un triomphe à nul autre pareil : on l'a biser. Il est vrai de dire aussi, qu'habilement secondée par son danseur, qui ne s'est pas épargné à la faire valoir, M^{lle} Sampietro s'est montrée simplement étourdissante de verve, d'entrain, de passion, de férocité et d'animation folle. Il y a eu des cris dans la salle, lorsque se livrant au diable-au-corps le plus effréné, elle est retombée pour la dernière fois en avançant le buste et en se drapant fièrement dans sa robe. Je l'ai dit, on a voulu assister deux fois de suite au même spectacle grisant, au même pas triomphal, à la même pantomime enlevante, et la salle, en ébullition, c'est le cas de le dire ou jamais, croulait d'applaudissements. »

Ainsi que nous l'avons annoncé, ce matin, à dix heures, est arrivé dans notre ville le 8^e régiment de chasseurs à cheval qui vient, comme on sait, remplacer à Lyon le 3^e régiment de hussards qui est allé prendre garnison à Verdun. C'est au milieu d'une triple rangée de curieux que nos braves cavaliers ont fait leur entrée.

Les officiers de cavalerie de notre ville étaient allés à leur rencontre et les ont accompagnés jusqu'au quartier de la Part-Dieu.

Association horticole lyonnaise : La distribution solennelle des récompenses décernées aux lauréats de l'Exposition aura lieu le dimanche 24 avril, à 3 heures, dans l'enceinte de l'exposition, cours du Midi, à Perrache.

Cette Distribution comprendra en outre celles des récompenses accordées :

- 1^{re} Aux lauréats des concours spéciaux et des visites spéciales de 1891;
2^o Les médailles décernées par l'Association horticole lyonnaise, aux bons et anciens jardiniers dans le cours de la même année;
3^o Les médailles obtenues par apports sur le bureau en 1891;
4^o Les diplômes de jardiniers.

Par ces temps de microbiologie à outrance, nos bons docteurs ont cherché un peu partout ces infiniment petits qui sont venus bouleverser la science et nos cervelles.

Vous ne devinez jamais où ils sont allés mourir leur nez. Eh bien, ils viennent de dénicher des germes de maladie dans les robes à traîne de nos horizontales. De là à une croisade contre ce nouveau genre de bouillon de culture, il n'y a qu'un pas.

Et, de fait, les médecins vont exiger la suppression absolue de ce genre de robe. Ils prétendent qu'elles transportent tous les germes de maladie dans les villes, et que toute femme mise à la mode est un agent pour la diffusion de la fièvre typhoïde ou de la tuberculose.

Nos belles ne se croient sans doute pas si redoutables ni si dangereuses.

M^{lle} Astié de Valsayre continue de faire une active propagande en faveur de la Ligue de l'affranchissement des femmes.

Elle a fait une conférence à Alger pour arriver à la formation d'un syndicat de « verseuses » ; mais, comme toujours, son auditoire, des moins nombreux, ne comprenait aucune verseuse.

M^{lle} Astié de Valsayre ne se décourage cependant pas.

Elle doit prochainement revenir à Marseille, puis à Lyon.

« La fortune et l'hasard jouent souvent un grand rôle dans notre vie humaine et la participation à cette grande loterie garantie par l'Etat peut donc être justement recommandée à toute personne désirant tenter la fortune avec toutes chances de succès ».

C'est par cet appel aux gogos que débute une circulaire que le facteur a dû apporter un grand nombre de nos concitoyens.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de les croire capables d'envoyer leur argent aux vautours d'Outre-Rhin, mais nous croyons pouvoir leur recommander le papier allemand pour un usage intime auquel il nous paraît convenir beaucoup.

ouvriers innocents augmentent sans cesse et l'on ne voit pas, en perspective, quand prendra fin un état de choses aussi pénible, pour nos travailleurs. Les ateliers d'impression sont un peu plus favorisés, soit pour l'envilage, soit pour l'enluminure.

QUESTION DU GAZ

Consommateurs et monopoles. — M. Vaisse et M. Gailleton.

C'est en l'an de grâce 1853, le 16 septembre, sous le consulat de Vaisse, que fut approuvée, par la commission municipale, la convention passée entre ce sénateur, préfet-maire, et la compagnie du gaz, pour l'éclairage public et particulier.

Ce monopole fut consenti à des conditions tellement onéreuses, qu'il n'y a rien que de très naturel dans l'agitation qui se fait aujourd'hui parmi les consommateurs de gaz.

Pour se rendre un compte exact de l'énormité des charges imposées par ce traité, il nous suffira de rappeler que la compagnie concessionnaire vend le gaz à raison de 0.30 c. 1/4 pour une moitié de la ville et 0.28 c. 1/4 pour l'autre moitié.

Non contente de retirer du consommateur un prix aussi exorbitant, cette société, sans qu'elle y soit autorisée par son cahier des charges, a imposé au consommateur le versement dans les caisses d'un cautionnement variant de 15 à 400 francs.

Notons, en passant, qu'il est de règle, en matière de cautionnement, de payer à celui qui y est assujéti un intérêt dont on fixe le taux; et les autres administrations, cet intérêt est fixé à 30/0.

La Compagnie du gaz, sans se préoccuper de cette règle, a pensé qu'elle n'avait pas à se gêner, elle ne sert aucun intérêt.

La municipalité a laissé faire. M. Gailleton ne pouvait-il pas se demander si, dans ce mode de procéder, il n'y avait pas augmentation de prix et, par conséquent, violation du cahier des charges?

D'autre part, il est dit dans le cahier des charges, article 29, que les prix d'établissement des branchements dits extérieurs, jusques et y compris les cabinets de jauge, seront fixés par l'administration municipale tous les trois ans.

Plus tard la compagnie du gaz a jugé à propos, puisque les robinets de jauge sont fournis par elle et payés par le consommateur, de mettre à la charge de ce dernier le graissage et l'entretien de ces robinets.

Si cette augmentation indirecte du prix du gaz n'a pas été prévue dans le cahier des charges, la compagnie a trouvé moyen d'obtenir du sénateur Vaisse, à la date du 5 mars 1858, un arrêté, qui, par son article 30, met purement et simplement à la charge du consommateur l'entretien et le graissage du robinet extérieur, moyennant une mensualité de 0,25 cent.

Les errements de cet arrêté ont été depuis cette époque constamment continués et renouvelés tous les trois ans par notre administration municipale.

Toutefois, nous devons reconnaître que depuis peu de temps la mensualité n'est plus que de 0,10 cent.

Sans vouloir discuter, au point de vue de la légalité, ce que vaut un pareil arrêté, ne peut-on pas se demander pourquoi notre municipalité vient ainsi gratuitement, par simple mesure administrative, augmenter les charges du consommateur, quand ces charges ne résultent pas des conventions elles-mêmes?

Elle ne peut avoir d'autre excuse, que celle d'avoir suivi l'exemple du sénateur Vaisse. Triste justification!

Ainsi donc, la compagnie du gaz trouve que son bénéfice n'est pas assez grand, étant donné le prix énorme de sa marchandise, elle l'augmente encore, en arrivant par des moyens détournés, comme le cautionnement et le prix d'entretien des robinets extérieurs; à soustraire de la poche des consommateurs des redevances, qui, vu le nombre des abonnés (35,000 environ), doivent être représentées à son budget par un chiffre important.

A différentes reprises, les consommateurs se sont adressés à la municipalité par voie de pétition, pour obtenir la stricte exécution du cahier des charges.

Toutes ces démarches sont restées lettre morte et n'ont pas été de nature à ébranler l'impassible M. Gailleton.

La compagnie du gaz comprenant la situation, en a pris à son aise.

Les consommateurs n'ont donc plus qu'à chercher à faire leurs affaires eux-mêmes.

C'est dans ce but qu'ils se sont réunis dans chaque arrondissement et ont nommé une commission chargée de formuler leurs revendications auprès de l'omnipotente compagnie du gaz.

Cette commission avait pour mandat de se présenter à cette compagnie, à l'effet de discuter, sans aucune tierce intervention, les clauses d'un marché à modifier entre vendeurs et acheteurs.

Cette proposition qui est toute naturelle n'a pas eu la chance d'être goûtée et agréée par les administrateurs du gaz.

Dans un prochain article nous rendrons compte, d'après renseignements certains, de l'entrevue qui a eu lieu entre les délégués des consommateurs et le conseil d'administration de la compagnie du gaz.

Si ces messieurs ont cru prendre les intérêts de leurs actionnaires, ce qui est tout à fait contestable, à coup sûr, ils n'ont pas été touchés par les réclamations des consommateurs, qui sont leurs clients.

C'est là un des tristes côtés du monopole, qui consiste à abuser de celui qui est obligé de s'en servir.

Fiat lux.

LES COURSES DE BONNETERRE

Il fut un temps où ces trois mots fatidiques : « Courses de Bonneterre », affichés sur les murs de notre ville, faisaient disparaître les nuages qui assombrissaient le ciel, commandaient au soleil de montrer sa face radieuse, et faisaient sortir des mains des curieux et des modistes des merveilles de costumes clairs et des amours de chapeaux qui prenaient un brin du printemps pour le poser sur les plus jolies têtes de nos mondaines habituées du sport.

Il a fallu en rabattre hier et, pour la première fois depuis que la réunion de Bonneterre a lieu, le froid et la bise sévissaient et la neige arrivait par rafales, rougissant les nez, parsemant les frimousses de tons violacés et métallisant l'onglée bout des doigts comme aux plus mauvais jours de l'hiver.

Les toilettes disparaissaient sous les parapluies et les pelisses fourrées, et allaient une vraie intrépidité pour aller risquer un refroidissement à l'hippodrome du cours Lafayette.

En somme, il y avait pas mal d'intrépides à Lyon, car il est difficile d'imaginer une réunion mondaine plus select, plus brillante que celle d'hier; l'élite de la haute société se pressait au passage, et si la pelouse était moins garnie que d'habitude, la recette de la société n'a pas dû trop souffrir du mauvais temps.

Remarqué parmi les sportsmen : MM. Dubourg, de La Rouillère, Anpèle, Bouchacourt, Joannard, De Romanet, Blanc de Kirwan, de Corcelles, Baboin, Pavis de Chavanne, de Fontenailles, de Rochetaillée, etc., etc., et un grand nombre d'officiers de toutes armes en brillant uniforme.

Le monde officiel était représenté par MM. Gravier et Rostaing, secrétaires généraux de la préfecture, accompagnés de M. Guillemot, chef de cabinet; par le baron Bérge, gouverneur militaire de Lyon, les généraux Fangeron, de Liniers, Dulac, Harty de Pierrebourg, Rouillet, plusieurs fonctionnaires de la préfecture et de la mairie centrale.

L'excellente musique du 99^e de ligne, sous l'habile direction de son chef, M. Peler, alternait avec les sonneries de trompes de chasse du Rallye-Lyonnais.

Un buffet excellent était tenu par Maderni. A deux heures et demie, les courses ont commencé. Etaient au passage : MM. Jean Côté et Gabriel Giraud; M. de Leusse donnait le signal du départ; M. de Veysièrre était juge à l'arrivée et le sympathique secrétaire de la société, M. Sibillot, faisait les honneurs, avec l'amabilité dont il a le secret.

Le pari mutuel fonctionnait à la satisfaction générale et n'a donné lieu à aucune réclamation. Le cas est assez rare pour être cité.

Première course. — La première course était une course plate et comprenait treize inscrits; il y a eu six partants. Dès le commencement, Roi des Prés (à M. de Clermont-Tonnerre), a pris la tête et est arrivé premier de deux longueurs; deuxième, Archipel; troisième, Vermenton.

Résultats du pari mutuel : Pesage, 27 fr.; 1^{er} placé, 6 fr.; 2^e, 6 fr. Sur la pelouse, le pari mutuel rapportait au gagnant : 14 fr.; 7 fr. 50 au 1^{er} placé, et 8 fr. au deuxième.

Deuxième course. — Deux concurrents sur dix inscrits, Chariclée est arrivée première, battant facilement Nid.

Pari mutuel : 11 fr. 50 au pesage et 9 fr. 50 sur la pelouse.

Troisième course. — Le gros intérêt de la réunion était le prix de la Sologne, un steeple-chase très compliqué dont le tracé avait été très bien réglé par M. Dambann. Il s'agissait d'abord de faire deux fois le tour de la piste entière, puis de franchir un espace dessiné en huit, de refaire le tour de la piste, de recommencer le circuit en huit et enfin de parcourir de nouveau la piste; le tout agrémenté de vingt-quatre sauts d'obstacles, tels que haie, barre fixe, mur rivière, talus breton, etc. C'était en somme assez compliqué et cela représentait une course de plus de six kilomètres.

Malheureusement, une consigne mal comprise par des employés subalternes est venue déranger l'ordre des coureurs. Le Loup Blanc (à M. Joannard) avait pris la tête avec une avance de cent mètres, quand, trouvant le circuit en huit fermé par une corde, il a continué sa route sur la piste et a dû rebrousser chemin ainsi que ses concurrents.

Mais il avait perdu son avance et n'est arrivé que second, se laissant dépasser par Gauloua (à M. E. Guyot), Wassenray (à M. de Vésian), est arrivé troisième. Le public n'en a pas moins applaudi les intrépides jockeys qui avaient fourni en 9 minutes une course de 7,000 mètres compliquée d'obstacles.

Résultats du pari mutuel : Au pesage. — Gagnant, 29 fr. 50; 1^{er} placé 9 fr.; 2^e, 7 fr. 50.

Sur la pelouse. — Gagnant, 18 fr.; 1^{er} placé 9 fr.; 2^e, 10 fr.

Quatrième course. — C'était un steeple-chase militaire qui altitamment passionné la réunion d'hier, où les jeunes officiers qui montaient leurs chevaux de régiments ne comptaient que des amis.

Elle a été très chaudement disputée, cette course, et pendant longtemps, on ne pouvait fixer le gagnant. Enfin, Elan, à M. Brisson, du 3^e hussards, a gagné d'une demi-longueur, laissant derrière lui Temple, à M. Meillon, du 5^e cuirassiers, arrivé deuxième, et Rainbow, à M. Joannard, du 8^e cuirassiers, arrivé troisième.

M. des Chaux, du 3^e hussards, est tombé au saut d'obstacle devant les tribunes, mais heureusement sans se faire mal.

Résultats du pari mutuel : Pesage. — Gagnant, 18 fr. 50; 1^{er} placé, 9 fr. 50; 2^e, 10 fr. 50.

Pelouse. — Gagnant, 44 fr. 50; 1^{er} placé 13 fr. 50; 2^e, 17 fr. 50.

Cinquième course. — Il y avait quatre partants sur dix inscrits et la course a été très vaillamment menée.

Tolède II (à M. de Monbel) a gagné facilement sur Nid et Jolie (tous deux à M. de Larouillière).

Résultats du pari mutuel : Pesage. — Gagnant : 10 fr.; 1^{er} placé, 6 fr.; 2^e, 7 fr.

Pelouse. — Gagnant : 17 fr. 50, 1^{er} placé, 6 fr.; 2^e, 6 fr.

Les courses terminées, la foule s'est réplée en bon ordre, le défilé des voitures s'est effectué sans encombre, grâce aux mesures de police fort bien prises, et le nombreux public massé sur le cours Lafayette a eu aussi sa part de la fête en voyant passer les équipages qui revenaient de Bonneterre.

Course Vélocipédique

La deuxième journée de la course vélocipédique organisée par notre confrère le Lyon Républicain a été superbe.

Malgré l'incertitude du temps, dès onze heures du matin, de nombreux curieux se dirigeaient sur le quai des Etroits, où se trouvait le poteau d'arrivée.

L'Hôtel de la Cascade était brillamment pavé, et le contrôle installé en plein vent, était entouré de faisceaux de drapeau.

Pour l'arrivée des retardataires — arrivés qui se sont prolongés toute la soirée — on avait installé des lanternes vénitennes du plus gracieux effet, dans ce coin champêtre de Lyon.

A une heure, malgré un grand renfort de gardiens de la paix et de gardes municipaux, la circulation était impossible dans les passages de la Mulatière.

On peut évaluer à dix mille le nombre des personnes venues pour applaudir le vainqueur du record de 500 kilomètres.

Pendant ce temps, des entraîneurs et des amateurs qui étaient allés au devant des coureurs annonçaient l'heure probable de l'arrivée du vainqueur.

Dans le public, on supputait les chances des concurrents... le temps passait.

Tout à coup, on aperçoit tout au fond de la route un groupe de vélocipédistes.

Le peloton mène serré, et à 2 h. 58 min. il s'arrête au contrôle.

Pour le public, il était difficile de reconnaître M. Allard, le vainqueur de cette belle course.

Cependant, ce dernier descend bravement de sa bicyclette et, pendant qu'on contrôle la machine, le vainqueur est accompagné à l'hôtel de la Cascade, entouré des amis et des fervents de la pédale.

Dans la foule on applaudit et on salue le vaillant champion.

A son arrivée, M. Allard ne paraissait pas énormément fatigué de la course qu'il a fournie.

Après un massage sérieux, le docteur Bourgin veut obliger à prendre un repos, mais Allard s'y refuse et, très allègrement, va saluer le jury, remonte sur sa bicyclette et regagne son hôtel à Lyon.

Le second arrivant est M. Granjean, de Dijon, à 4 heures 06 et dans l'ordre MM. Picot, de Lyon, à 4 heures 25; Millot, de Lyon, à 4 heures 51; Collob, de Lyon, à 5 heures 08; Durif, de Lyon, à 5 heures 18; Carrot, de Saint-Etienne, à 5 heures 24; Laye, à 5 heures 40; Lardin, à 5 heures 46; Giraudon, à 5 heures 47; Larue, à 5 heures 25; Lavalette, à 5 heures 25 1/2.

M. Allard, le vainqueur de la course d'hier, est membre du Vélo-Club arlésien.

C'est un professionnel que s'est attaché la maison Peugeot.

Un détail assez intéressant : M. Allard montait une machine du poids de 17 kilos, et lui-même n'en pèse que 50.

GRAVE IMPRUDENCE

Cinq chevaux en Saône. — Un soldat blessé

Hier matin, à dix heures, un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences est arrivé entre Fontaines et Neuville.

Sur la droite de la route se trouvait le détachement du 8^e chasseurs venant de Verdun.

A quelque cent mètres de là, le tramway à vapeur venant de Neuville arrivait à toute vitesse sur le pont de Lyon.

Il était du devoir du mécanicien d'avertir le peloton et surtout de ralentir l'allure du train, ce qu'il ne fit pas.

Il se mit à cornier à coups redoublés. Les sons aigus de la trompe ont effrayé quelques-uns des chevaux du 8^e chasseurs et, au moment où le tramway allait prendre en écharpe les derniers chevaux du détachement, cinq de ces bêtes, que leurs cavaliers ne pouvaient maîtriser, enjambèrent le garde-fou de la route et sautèrent dans la Saône, à quatre mètres au-dessous de la chaussée.

Les cavaliers, dont un brigadier-fourrier, ne purent pas leur sang-froid et réussirent à ramener leurs chevaux sur la berge.

Malheureusement, un soldat, M. Colin, mal assis sur sa selle au moment de la chute, fut désarçonné, et il alla donner contre une pierre d'enrochement qui lui fit une profonde entaille au front.

Pendant que le médecin-major du détachement donnait des soins au blessé, des hommes de l'escadron opéraient le sauvetage du cheval du malheureux cavalier.

Le chasseur, après avoir reçu les premiers soins, a été conduit à l'hôpital militaire, où il est en traitement.

Son état est aussi satisfaisant que possible.

Nous ne saurions trop blâmer l'incurie de la compagnie des tramways de Neuville.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi 19 Avril, 110^e jour de l'année.

Dernier quartier le 20; nouvelle lune le 26. Soleil : lever, 5 h. 3; coucher, 6 h. 56.

Coup de couteau. — Au cours d'une querelle survenue rue Moncey la nuit dernière, à 2 heures, M. M. J., cordonnier, grande rue Saint-Clair, qui était dans un état complet d'ivresse, a tiré un couteau de sa poche et en a frappé M. Auguste Sever, marchand ambulant, rue Servient, 58.

Le coup a porté à l'avant-bras droit, mais la blessure est légère.

M. Sever a reçu les soins nécessaires à la pharmacie Livel, rue Moncey, 81.

Double arrestation. — Nous avons annoncé la tentative de vol avec effraction commise place Bellecour, 7, dans l'office du Café Neuf.

Ainsi que nous le faisons prévoir le jour même de la découverte, une enquête a fait connaître les coupables qui ont été arrêtés hier dans la chambre qu'ils occupaient ensemble rue Tolozan.

Ce sont Michel Rivière, 27 ans, et Albert Bouchot, 19 ans.

Ces individus avaient été employés il y a quelque temps par M. Guitterti, propriétaire du Café Neuf.

Tentative de vol. — M^{me} Vernois, marchande ambulante, rue d'Amboise, 40, a fait arrêter M. V., Auguste, manœuvre, demeurant montée du Gourgouillon, 37.

V... a été surpris au moment où il volait trois caisses de mercerie, que M^{me} Vernois avait laissées au marché du quai Saint-Antoine.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, 32, cours du Midi, chez M. Lombard, boulangier.

M. Etienne Fournier, pompier à la première compagnie, a pu se rendre maître du feu.

Vol avec escalade. — Hier soir, à huit heures, M. Chapuis, gardien d'un entrepôt de matériel de maçonnerie, sis à l'angle de l'avenue de Saxe et de la rue Dumoulin a surpris le jeune Marius M., 15 ans, domicilié rue d'Avignon, escaladant les barrières de l'entrepôt où il voulait voler des cordages.

Il a été mis à la disposition du commissaire de police du quartier Saint-Louis.

Trouvaille. — M^{me} Marguerite Mignot, rue du Plat, 30, a trouvé, hier soir, sur la place de la Charité, un bracelet en or, qu'elle a aussitôt remis au commissaire de police du quartier.

Coups et blessures. — Sur l'ordre de M. Seech, commissaire de police de Vaise, deux gardiens ont écorché hier, après-midi, au Palais de Justice, Mme Eulalie L..., 34 ans, domestique, rue Jouffroy, 16.

Cette femme, qui est en état de vagabondage, est aussi inculpée de coups et blessures volontaires.

Jambe cassée. — Dans la soirée, les gardiens de la paix ont transporté à l'Hôtel-Dieu le nommé Berlioz, âgé de 33 ans, vouturier, au service M. Boissat, qui s'était brisé une jambe en tombant de son canion, près de la gare de la Guillotière.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mardi, à l'occasion des vacances de Pâques, deux représentations : en matinée à 1 heure 1/2 de l'après-midi, et le soir à 8 heures le Voyage de Suzette, grande opérette-ferie en 3 actes et 11 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur. Décor et costumes neufs, 3 grands ballets, Grand pantomime anglaise par la troupe Price. Orchestre dirigé par E. Arnaud. Artistes en représentation : Mme Marie Bréant, des Folies-Dramatiques; Mlle Fanni, des Bouffes-Parisiens; M. Montaubry, des Folies-Dramatiques.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Le Voyage de Suzette sera joué tous les soirs à 8 h. 1/4, et les dimanches et fêtes en matinée à 1 h. 1/2.

Grand-Théâtre. — On nous prie d'annoncer que les artistes du Théâtre-Bellecour vont continuer sur notre première scène la saison d'opérette, au milieu de la sympathie publique, commencée à Bellecour. Les représentations auront lieu avec les concours des chœurs et de l'orchestre du Grand-Théâtre.

Les Mousquetaires au Couvent commencent cette série de représentations dans lesquelles le public verra de moins en moins pendant les prochaines soirées, Mlle Doux qui jouera le rôle de Simone, Mlle Edeline celui de Louise, Mlle M. Girard celui de Marie; M. Hugnet remplira le personnage de Narcisse de Brissac, M. Belliard, l'abbé Brédaine, M. Leduc celui de Gontran, etc.

A l'étude : Le Voyage au pays de l'Or, opérette-ferie à grand spectacle.

AVIS

Phie du Serpent. — Grands Rabais

A nos Vendeurs et Dépositaires de Lyon

Des Dépôts généraux de L'ECHO DE LYON sont établis dans tous les quartiers de Lyon, savoir :

La Guillotière (partie Nord) : chez M. Dumond, cours Gambetta, n° 37.

La Guillotière (partie Sud) : chez M. Bouchard, avenue de Saxe, n° 284 angle de la Grande rue de la Guillotière.

Les Brotteaux (partie Nord) : chez M. Pilliat, rue Ney, n° 51.

Les Brotteaux (partie Sud) : chez M^{me} Sig, cours Lafayette, n° 169.

La Croix-Rousse (plateau) : chez M. Réty, place Belfort, n° 1, et chez M. Couet, place Saint-Jacques, 2.

La Croix-Rousse (partie basse) : chez M. Testat, rue Imbert-Colomès, n° 6.

Vaise : chez M. Plasse, rue des Tournelles, n° 4.

Perrache : chez M. Gros, place Carnot, n° 14.

Et Saint-Jean-Saint-Just : chez M^{me} veuve Mignot, rue des Farges, n° 3.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité central des républicains radicaux du 1^{er} arrondissement. — Tous les délégués de ce comité sont convoqués mardi 19 courant, à 8 heures 1/2 du soir, pour une communication très importante, au café Morand, 9, rue du Jardin-Plantes.

Comité de l'Union des républicains radicaux du 1^{er} arrondissement. — Tous les délégués de ce comité sont convoqués d'urgence à une réunion privée qui aura lieu le mardi 19 courant au local habituel.

Ordre du jour : Discussion des candidats.

Comité républicain socialiste du 1^{er} arrondissement. — Réunion privée, le jeudi, 21 courant, à 8 heures du soir, salle Chanal, 5, rue Terraille.

Ordre du jour : Addition de candidats; Questions diverses.

Comité progressiste des radicaux socialistes du III^e arrondissement. — Le comité adresse aux militants du III^e arrondissement un appel à l'union.

Deux comités se dégagent dans les comités formés : les uns infatigables à la routine et au Progrès procédant de la soi-disant formation d'une liste de candidats déjà préparée et acceptée par leurs dirigeants; les autres forment une liste avec la pensée de s'allier avec les premiers, c'est-à-dire de se joindre à la liste des radicaux, mais de faire le coup de main sur les radicaux révolutionnaires, dont au 1^{er} arrondissement le citoyen Chanet a été le porte-drapeau. Enfin, ceux qui veulent rendre la parole et l'indépendance au corps électoral, qui désirent présenter des candidats librement choisis et indépendants de toute coterie politico-financière et surtout à peu près tous les quartiers, surtout ceux de la banlieue, afin de se trouver plus en communion d'idées avec le plus grand nombre d'électeurs, et ayant surtout le mandat de fermer la bourse des contribuables au syndicat d'affaires qui y a trop puisé en ces temps. C'est cette ligne de conduite que nous entendons suivre.

Réunion aujourd'hui mardi 19 courant à 8 h. 1/2, comptoir Maccosin, cours Gambetta, 14.

Ordre du jour : Désignation des candidats. Les délégués du quartier sont spécialement invités.

Concentration des républicains socialistes du IV^e arrondissement. — La commission du comité de ce quartier a décidé de convoquer tous les citoyens adhérents, à une grande réunion qui aura lieu le mercredi, 20 courant, chez M. Pelletier, rue Dumange.

Union des républicains progressistes du V^e arrondissement. — Réunion plénière du comité mercredi 20 avril, à 8 heures 1/2, salle Mauri, quai Jayr.

Ordre du jour : lecture et adoption du mandat municipal, désignation des candidats. La carte d'admission sera demandée à l'entrée.

Réunion de la section du centre ce soir mardi à 8 heures 1/2, salle Vernier, place du Change.

Réunion publique du Comité de l'Alliance socialiste du VI^e arrondissement. — Brasserie de l'Horloge. — Les électeurs du VI^e arrondissement, se sont réunis en masse à cette réunion pour entendre le compte rendu de leur mandat par les conseillers municipaux.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. L. de la Roche, conseiller prud'homme; J. Charvet, secrétaire; Berger, secrétaire-adjoint; Tixier et Ferrat, assesseurs.

Le président invite les citoyens Deschamps, Koch et Collard à venir rendre compte de leur mandat. Les deux premiers font défaut à l'appel du nom.

Le citoyen Collard, conseiller municipal, étant présent dans la salle, monte à la tribune et prend la parole.

Il développe d'une manière succincte la gestion de son mandat, au point de vue des votes des théâtres, cirques, etc.

Ensuite il fait ressortir les votes contraires aux intérêts des contribuables tels que les sommes allouées au concours hippique, aux fêtes et à d'autres dépenses de passage dans notre ville, à l'achat de terrains, à l'achat de terrains militaires, etc.

Il a été mis à la disposition du commissaire de police du quartier Saint-Louis.

Sur le procès des droits d'attache de la navigation et enfin sur les projets du pont de Fourvière, des deux côtés d'Ancey qui ne sont que des combinaisons financières lézant les contribuables et au profit de certains capitalistes.

Après ces explications très nettes, l'ordre du jour suivant a été proposé à l'assemblée :

1^o Les électeurs, réunis brasserie de l'Horloge, satisfaits du rendement de compte et de la ligne de conduite tenue par le citoyen Collard, conseiller municipal et élu du comité de l'Alliance républicaine du VI^e arrondissement, lui accordent toute confiance pour l'interprétation sincère de son mandat.

Cet ordre du jour est adopté par un vote à mains levées, à l'unanimité de 500 électeurs.

Le citoyen Marinat, demande la parole pour que l'assemblée vote des félicitations au citoyen Collard, pour la part active qu'il a prise au rejet du projet de pont de Fourvière.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Fédération des forces socialistes de Lyon. — Réunion vendredi 22 courant, à 8 heures 1/2, au Palais de Justice, 35, rue Tupin.

Prière d'être exact à l'heure ci-dessus, d'importantes décisions devant être prises.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 19 Avril (164)

ABANDONNÉE!

Charles MEROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Servoz, par un effort surhumain, avait gravi l'escarpement auquel la maison du carrier s'adosse...

Alors ce fut une chasse effrayante. D'autres gendarmes de la brigade de Saint-Gervais embusqués au tournant du sentier enroulé pour ainsi dire au flanc de ce pic dénudé...

Le rocher gigantesque s'élevait par gradins, un presque partout, couvert en quelques endroits de broussailles et de lichens trop bas pour pousser un homme.

A deux heures du matin, par cette nuit superbe, lumineuse comme un jour du nord, Servoz, retranché sur un plateau étroit surplombant un abîme de trois cents mètres...

Il lui revint un souvenir de sa jeunesse, de ce petit séminaire où il avait vécu et de la religion de ses pères oubliée dans le tourbillon de Paris.

Au moment où les gendarmes allaient s'emparer de lui, il traça le signe de la croix sur sa poitrine, y enfonça le couteau qui avait tué Jeanne Barfleur et la tête en avant, plongea sans un cri dans l'abîme.

LE PHARE DE ROVILLE

Le dernier coup

Le calcul de Jacques de Brandes avait été juste.

Il n'ignorait pas qu'en affaires les plus légers détails assurent souvent le succès.

De la gare Montparnasse, sa lettre partit dès le matin, une heure environ avant qu'il ne prit lui-même le train de Cherbourg.

A deux heures, le cocher des Essarts la recevait à la poste de Rouvres avec un paquet de correspondances et de journaux et reprenait le chemin du château.

Rien ne pressait d'ailleurs pour la réponse. Désormais le baron se croyait certain du succès.

Le sort qui le maltraitait depuis si longtemps se montrait enfin favorable. La chance tournait.

Aussi son visage aux traits énergiques, rayonnait-il d'une joie intérieure; ses yeux roux brillaient d'un éclat singulier, de la flamme de tous ses espoirs ranimés...

Il n'était pas fâché de laisser à mademoiselle de Roye le loisir de la réflexion et de se reposer lui-même des puissantes émotions par lesquelles il venait de passer.

Ce voyage qui, dans sa pensée, devait être court, lui donnait le temps de se remettre et de reprendre son sang-froid.

Par quels singuliers retours de fortune il passait! Désespéré quelques jours plus tôt, ballotté par la misère et la ruine, abattu comme un blessé oublié sur un champ de bataille...

Il aurait tout, la fortune pour laquelle seule, il n'aurait pas fait un pas en avant, la fortune qui n'eût été rien à ses yeux, si l'image d'André riche, heureux, ne lui eût fait battre le cœur et s'il ne se fût dit qu'il pourrait effacer sur ce visage adoré l'ombre de tristesse qu'y mettait un amour contrarié.

La fortune et surtout l'amour, Germaine, cette fille si hautaine et si belle toujours, pour laquelle il aurait commis des crimes ou enfanté des prodiges; Germaine, la seule femme qui existât pour lui, celle dont le souvenir le brûlait tantôt avec toutes les flammes du désir inassouvi...

Elle céderait. Il en était sûr. Il se disait que son premier mouvement au milieu des terribles angoisses dont elle allait être agitée, serait tout à la colère et aux révoltes de l'orgueil...

Elle n'avait plus de force, plus d'amour-propre, nous dirions plus de dignité même, si cette femme si fière et si haute de cœur avait pu la perdre.

La longue lutte qu'elle avait soutenue, les tortures subies, épuisaient son courage. Elle était harcelée par une seule idée: sa fille; Elle n'avait qu'une volonté: la reprendre!

Tout le reste disparaissait devant ce mirage qui l'aveuglait. Depuis qu'elle était de retour aux Essarts, elle n'essayait même plus de se distraire de cette pensée.

Elle s'y complaisait en s'y abandonnant tout entière. Mais là, du moins, au milieu de ces solitudes où elle avait laissé tant de souvenirs d'enfance, elle n'était plus obligée de se contraindre.

Les jours s'y écoulaient dans une perpétuelle monotonie mais non sans quelque douceur.

Dès le matin, elle montait à cheval, seule le plus souvent, le général n'étant plus en âge de se livrer à d'aussi violents exercices; elle se lançait au galop en pleine forêt, pour s'étourdir, en cherchant les endroits les plus déserts et les plus sauvages.

Lorsqu'elle rentrait, après les courses furieuses qui lui fouettaient le sang, elle entourait son oncle des soins les plus attentifs et les plus tendres.

M. de Tréville portait sa vieillesse avec un reste de vigueur. Seulement sa vue très affaiblie ne lui permettait pas de lire aisément ses lettres et ses journaux.

C'était Germaine qui remplissait l'office de lectrice auprès de lui. Le vieillard n'était du reste pas difficile à satisfaire.

En quelques mots d'analyse, sa nièce aurait pu le mettre au courant des nouvelles, mais elle tenait à lui rendre en prévenances et en sollicitude les services qu'elle en avait reçus et les preuves d'attachement exclusif que l'excellent homme ne cessait de lui prodiguer.

C'était un spectacle que celui de ces deux êtres d'élite, aussi dévoués l'un à l'autre et aussi malheureux dans leur opulence que Jeanne et Colette dans leur dénuement.

Au moment où la lettre de son cousin arrivait aux Essarts, Germaine était assise dans la chambre du vieillard, une vaste cellule dont le seul meuble remarquable était un grand lit à colonnes torsées. Tout le reste aurait pu, dans son austérité monacale, servir à un abbé dévot...

Le général retardé d'une cinquantaine d'années sur la délicatesse efféminée de ses contemporains. Ursule entra, apportant sur un plateau les journaux et la correspondance de M. de Tréville et de sa nièce.

Germaine interrompit une lecture commencée et jeta les yeux sur les papiers que sa femme de confiance venait de lui remettre.

En découvrant, parmi quelques autres, une enveloppe sur laquelle elle reconnut l'écriture du baron, elle pâlit et la déchira vivement.

Aux premières lignes, le général vit ses traits se contracter. Germaine appuya sa main sur sa poitrine comme pour comprimer les battements de son cœur; elle passa ses doigts sur ses yeux pour conjurer un éblouissement.

— Qu'est-ce donc? demanda M. de Tréville en se levant à demi.

— Ecoutez. Elle lut à haute voix devant Ursule ce que le baron avait l'audace de lui écrire.

ETAT-CIVIL DE LYON

INSCRIPTIONS

Premier arrondissement. — Morand William, employé, 79 ans, quai Saint-Vincent, 63, f. 11 h. Yeuvo Malard, née Dupuis, fleuriste, 56 ans, rue du Sergent-Blandan, 18, f. 5 h.

Deuxième arrondissement. — Théodore Fucher, représentant, 62 ans, rue Victor-Hugo, 57, f. 7 h. — Adrien Lecouble, ébéniste, 47 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Jacques Montfauet, employé, 34 ans, rue Saint-Dominique, 16, f. 9 h.

Troisième arrondissement. — Pierre Maniette, ancien sous-préfet, 38 ans, cours Gambetta, 26, f. 3 h. — Charlotte Siméon, 7 ans 1/2, rue Dumont, 95, f. 5 h. — Marie Duchaine, 13 ans, rue Croix-Jordan, 17, f. 6 h. matin. — Raymond Dumas, 3 jours, rue Chevreul, 59, f. 6 h. matin. — Mathieu Lamareille, 1 mois 1/2, rue Mazenod, 48, f. 7 h. — Francine Mimi, 4 ans 1/2, rue Saint-Michel, 32, f. 8 h. — Hippolyte Alazard, herbieriste, 57 ans, grande rue de la Guillotière, 49, f. 9 h. — Epoque Guillot, née Duchamp, tisseuse, 67 ans, rue Sébastien-Gryphe, 62, f. 1 h.

Quatrième arrondissement. — Yeuvo Mallet, née Baudot, s. p., 74 ans, rue de l'Enfance, 43, f. 8 h. — Joseph Meillon, employé, 38 ans, rue Jacquard, 11, f. 3 h. — Jeanne Pernet, 6 ans, r. d'Austerlitz, 18, f. 5 h.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

du 18 Avril 1892

Bœufs. — Amenés, 2450; vendus, 2336; poids moyen, 347. 1^{re} qualité, 154; 2^e qualité, 140; 3^e qualité, 118. — Prix extrêmes, de 114 à 162.

Vaches. — Amenées, 865; vendues, 709; poids moyen, 248. 1^{re} qualité, 140; 2^e qualité, 130; 3^e qualité, 110. — Prix extrêmes, de 104 à 184.

Taureaux. — Amenés, 247; vendus, 203; poids moyen, 388. 1^{re} qualité, 130; 2^e qualité, 126; 3^e qualité, 105. — Prix extrêmes, de 95 à 136.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 18 Avril 1892

Porcs. — Amenés, 466; vendus, 461. — Revendu, 00. — Prix payé: de 90 à 102 fr. les 100 kil. droits d'octroi non compris.

Marché peu animé, assez bonne marchandise, prix des cours moyens.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses. Prix: 12 francs.

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel illustré

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois. Abonnement: 12 francs par an. Un numéro 75 centimes.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 15 AVRIL 1892. TEXTE: Chronique syndicale. — Encore la loi Bovier-Lapierre. — Règlement de voirie (suite). Eau, lumière et force motrice. — Éléments d'électricité industrielle (suite). — Les tramways lyonnais. — Tour métallique de Fourvière. L'Éclairage artificiel (suite). — Le canal de Jonage. — Station de voyageurs à la gare de la Mouche. — Avis et renseignements divers. — Demandes en autorisation de bâtir. — Travaux en cours d'exécution. — Résultats et mises en adjudication.

GRAVURES. — Tour métallique de Fourvière (épure de résistance).

Les annonces et les abonnements sont reçus à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses succursales de Saint Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence.

VERMOREL

A VILLEFRANCHE (Rhône)

350 1^{er} prix et médailles. — Décoration du Mérite agricole.

Pulvérisateur (ÉCLAIR)

Contre le MILDIU et la Maladie des Pommes de Terre.

L'ÉCLAIR, n° 1, 40 fr. L'ÉCLAIR, n° 2, 30 fr.

LA TORPILLE

de 1892. NOUVELLE SOUFREUSE. DEMANDER LES TARIFS. Dépôt à Lyon chez MM. RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie.

PLANTES D'APPARTEMENTS

Le Régénérateur des Plantes, engrais chimique concentré pour l'alimentation des plantes à fleurs et feuillage ornemental. La végétation produite par l'usage de cette solution fertilisante est prodigieuse; non seulement il donne aux plantes un aspect splendide, une floraison et une feuillaison étonnantes, mais encore il remet en état les plantes malades ou négligées. Aux fleurs coupées, il donne une longue durée et un éclat incomparable en mettant une pincée de cet engrais dans l'eau.

Prix de la boîte avec notice: 4 fr. 25. Dépôt général AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, rue Confort, LYON.

Antigor Breland

Montchat-Lyon (mét. arg.) 1 f. ch. m^d. déchaus. et coiff. Le Rédacteur-Gérant: G. VITROU.

PIANOS PLEYEL GAVEAU KRIEGLSTEIN MORETTON Depuis 450 francs. VENTE DIRECTE. Maison Ch. MORETTON et C^o Successeurs de VIENNET 9, Place des Jacobins, 9, à l'ENTRESOL, Lyon. Choix de plus de cent modèles, payables au comptant ou à crédit. LOCATION DANS TOUTS LES PRIX. Envoi franco Notice illustrée.

OUVERTURES DE CRÉDIT AUX INDUSTRIELS, COMMERÇANTS ET AGRICULTEURS. Escompte du Papier Commercial et Agricole. Avances sur notes, factures ou mémoires de fournitures, marchandises et travaux. Ecrire à M. le Directeur de LA FRANÇAISE, 79, rue de la République, Lyon.

GRAND THÉÂTRE DE LYON. Trois fois par semaine TANNHAUSER Grand opéra en 3 actes et 5 tableaux. MUSIQUE DE RICHARD WAGNER. 1^{er} acte Le Vénusberg. 2^e acte LE CONCOURS DES MAITRES CHANTEURS. 3^e acte La Vallée du Wartburg. — Les Pèlerins. Décors Nouveaux peints par M. LE GOFF. Au premier tableau: GRAND DIVERTISSEMENT DU VÉAUSBERG.

ÉLECTIONS MUNICIPALES Affichage et Distribution ADRESSES DES ÉLECTEURS SUR ENVELOPPES Distributeurs spéciaux pour Bulletins de Vote. AGENCE FOURNIER (AGENCE LYONNAISE DE PUBLICITÉ) LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON.

HUNYADI LASZLO PROPRIÉTÉ FRANÇAISE — SOURCE PURGATIVE NATURELLE. Purge à petites doses. — Demi-verre par jour.

VIENT DE PARAÎTRE LE Cicérone de Lyon (7^e ÉDITION) Contenant: la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices de paix dont elles dépendent. Le service de tramways et cars-Pipert, bateaux et omnibus desservant les environs de Lyon. Prix: 10 Centimes. EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON.

GRAND THÉÂTRE DE LYON. Croissance des Enfants, Croissance des Femmes, Croissance des Maladies des Os, Surmenage, etc. SOLUTION JACQUEMAIRE Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable. Dose: 2 litres: 2 fr. — Litre: 1 fr. Exiger le Botichon mécanique en porcelaine et le tampon de garantie. — Les centres de vente en France: — BÉZIERS: 10, rue de la République. — PHARMACIE JACQUEMAIRE, à VILLEFRANCHE (Rhône).

Théâtre des Célestins TOUS LES SOIRS A 8 HEURES et Dimanches et Fêtes en Matinée à 1 heure 1/2. LE VOYAGE DE SUZETTE Opérette-Féerie en 5 actes et 11 tableaux, paroles de MM. CHIVOT et DURU musique de M. Léon VASSEUR. DÉCORATIONS NOUVELLES de M. LE GOFF. 350 COSTUMES NEUFS de la Maison BIOT. 3 GRANDS BALLETS Réglés par M^{lle} Rita Papareilo, Première danseuse. G^o PANTOMIME ANGLAISE Par la troupe Price-Clowns Créateurs au Théâtre de la Gaité. Orchestre sous la direction de M. Eugène ARNAUD. M^{lle} JEANNE BRÉAN M^{lle} FRANZI M. MONTAUBRY 1^{er} chanteuse d'opéra des Folies-Dramatiques des Bouffes-Parisiens des Nouveautés.

Avis aux Commerçants NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES FRANÇAISES. Ainsi que la Loi portant établissement dudit Tarif. Cette brochure de 140 pages contient les tarifs d'entrée et sortie des matières et produits fabriqués de toutes sortes. PRIX DE LA BROCHURE: 2 FRANCS. Envoi franco contre mandat-poste de 2 fr. 25. Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon (à l'Entresol).

ON OFFRE Aux personnes atteintes de la maladie de la pierre et de la gravelle, un moyen sûr et prompt de se guérir radicalement sans opération ni régime. Écrire à M. BARBIER Boulevard des Brotteaux, 20, LYON.

SOCIÉTÉ DES CONCOURS HIPPIQUES du Rhône et du Sud-Est A LYON DU 19 AU 24 AVRIL 1892. 25,000 FRANCS DE PRIX PLAQUES, MÉDAILLES, OBJETS D'ART. PRIX D'HONNEUR offert par M. le Président de la République. Pour tous renseignements, demandes de programmes, engagements, etc. S'adresser au siège de la Société: Cours du Midi (Grand Hôtel de l'Univers).

Maison de Convalescence M^{me} Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Église. — Soins aux personnes âgées ou malades. — Prend des pensionnaires en viager.

Si vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

DÉPURATIF DU SANG Le Sirop concentré de Salsepareille QURT aîné, guérit toutes les maladies contagieuses, toutes les acrétes des humeurs, tous les vices du sang, etc., etc. Ce sirop agit en toute saison et convient à tous les âges. Dépôt unique à Lyon, pharmacie QURT, 5, rue de la Préfecture. Pomme contre les Dartres d'une très réelle efficacité. Prix 2 fr. le pot. Pomme contre les engorgements, surtout ceux du cou. Prix 2 fr. le pot. (On fait les envois.)

BONS DU CONGO Tirage 20 Avril SIX TIRAGES PAR AN Gros lot de 200,000 francs. PRIX DU BON: 65 FRANCS. AGENCE FOURNIER, 14, Rue Confort, LYON (A l'ENTRESOL).

LE MEILLEUR THÉ EST LE THÉ DES MANDARINS. DÉPÔTS A LYON: VERZIER, pl. Carnot, 10. GRANGE, rue Servant, 4. VARLOT, rue Romarin, 3. SALLOT, rue Molière, 46. DEVAUX, rue Gentil, 12. ROUSSET, rue Archers, 4. ALLEX, c. de la Liberté, 68. COLOMB, c. Morand, 22. ESPARVIER, 41, r. St-Jean. G. MILLE, r. d'Algérie, 22. VERSET, q. de Bondy, 17. JULIAND, rue du Marché-de-Vaise, 4. PRIMPED, pl. Cr.-R., 6. BOYREL, pl. St-Vincent, 4. DUSSERT, c. Lafayette, 14. Veuve MUNET, place de la Boucle, 1. Veuve REBOUILLOU, c. Vitton, 72. A Villeurbanne: PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. A La Demi-Lune: CHEVALIER, 3, route du Pont d'Alai. A Oullins: JULLIARD, 26, Grande rue d'Oullins. A Monplaisir: A. ROUX (Épicerie Parisienne), route de Grenoble, 65. A St-Etienne: ESSERTEL, 41, pl. Fourneyron; FOUGEROUSSE, r. Gambetta, 33. A Grenoble: ÉPICERIE PETIT, 8-10-12, rue du Lycée; GENTY (Épicerie Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave. A Mâcon: LA BRUYÈRE, rue Philibert-Laguiche. A Bourg: Lucien GARCON, 11 et 13, Faubourg Saint-Nicolas. A Trévoux: MAZUIR, rue du Port. A Chalon-sur-Saône: VERNIAUD (Épicerie Centrale), pl. de l'Hôtel-de-Ville. VENTE EN GROS PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON, 12, Rue Confort, 12, LYON.